

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 3 Octobre 2015

Présents:

Le collège des acteurs socio-professionnels :

-M. Noël DUSSAC - M. Jean-Pierre HASCOET - Mme Laurence PROVOST - Mme Sylvie GUTZWILLER

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

Mme Isabelle DORISON - M. Thierry PROUTEAU - M. Gilles PERTUSA - M. André GAUDIN
- Mme Olga ODINETZ

Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS - M. Marcel DUMAS - Mme Irène NENNER

Les élus et les représentants de la ville :

- M. Sylvain LEBAS - Mme Marie-Odile GRANDCHAMP - Mme Nathalie NICODEME-SARADJIAN

Absents excusés :

M. Pierre DELAYEN - Mme Christine LECERF- M. Loïc CHARBONNIER - M. Michel PETIOT - Mme Julie FOURNIER

Absents :

M. Patrick MENESTREY -

Rappel de l'ordre du jour :

09h30	Mot d'accueil par M. Jean-Jacques Guillet, Député-Maire de Chaville
9h45	Présentation de l'ordre du jour par M. Thierry Prouteau, Président du CC2D
10h00	Présentation par Madame Irène Nenner du projet d'avis sur l'utilisation des eaux souterraines et la gestion des eaux pluviales à Chaville.
10h30	Retour d'expérience par Monsieur et Madame Lévi-Topal concernant l'opération énergétique dans leur résidence.
11h00	Initiatives envisagées par la ville de Chaville dans le cadre de la COP21 et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée du vote de la Loi sur la Transition énergétique. L'objectif est de diminuer de 50 % l'apport du nucléaire dans la fourniture d'électricité d'ici 2025.

- 1) La rénovation thermique a connu une avancée grâce à la loi. Intégration du « tiers financement » pour permettre à tous de bénéficier de l'avancée en la matière.
- 2) La COP 21. Le SIGEIF aura un stand au Bourget. Cette initiative représente un espoir important, au moins sur le papier. Il y a une sensibilisation importante autour de l'évènement qui pourra porter ses fruits. Le Chaville MAG aura sa 1^{ère} de couverture destiné à la COP 21.
- 3) Open Data.

Des efforts sont réalisés dans le domaine de l'habitat avec la mise en place de la RT 2012. Cependant les consommations électriques dans les transports et les data-center ne doivent pas neutraliser les efforts réalisés par une surconsommation en électricité. C'est pour cela qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur le gaz, GNV et Bio GNV, surtout pour les transports.

Le SIGEIF met d'ailleurs en place un projet pour développer les transports au GNV. L'avantage est qu'il n'y a pas de rejet de particules dans l'atmosphère.

D'autres expériences telles que l'utilisation d'une pompe à chaleur dans une crèche à Tremblay en France permettent d'avoir des économies d'énergie à hauteur de 50%.

Des actions sont également menées au sein de la commune :

- aménagement des espaces publics du centre-ville avec évocation de l'eau ; mur d'eau, fontaine et cascade le long des marches d'Alsfeld.

Réflexion menée par M. Lebas sur les circulations douces. La bourse aux vélos a très bien fonctionné. Il sera bientôt implanté dans le centre-ville une station Autolib' ainsi qu'un garage à vélos (en réflexion).

Mme Dorison demande si l'eau présente dans le centre-ville sera de l'eau claire.

Les études sont en cours pour savoir ce qu'il est possible de mettre en place.

- 1) Monsieur Prouteau donne la parole à **Madame Nenner pour aborder la présentation des travaux menés sur le thème de l'eau et le projet d'avis y afférent.**

Il s'agit d'un sujet extrêmement sensible, qui a des impacts planétaires, européens, et français. Il existe 520 à 530 masses d'eaux souterraines dont 200 sont estimées à risque.

Au niveau Chavillois, Mesdames Nenner et Dorison ont travaillé au sein du groupe « eau et écologie urbaine » du CCDD qu'elles animent depuis le mois de janvier 2015. A ce titre le groupe a fait diverses visites de terrain et a rencontré des spécialistes.

Historiquement, les chavillois se plaignaient des inondations. L'enfouissement du Ru de Marivel et la mise en place de gros collecteurs ont été réalisés. Dans les années 60, la construction du réseau d'eau potable et l'abandon des sources ont été entrepris.

Il y a donc de l'eau partout dans la ville.

Il est proposé de faire des économies pour la ville en travaillant sur :

- L'utilisation des eaux souterraines, en rendant l'eau plus visible :
 - créer des fontaines à boire,
 - fontaines d'agrément,
 - Imposer des normes relatives à l'absorption de l'eau en alternative au béton.
- Capturer les eaux souterraines pour des usages non potables, comme à Versailles.
- Gestion des eaux pluviales : modifier le PLU avec création d'un zonage pluvial.
- Réhabiliter les zones humides en lisière de forêt,
- Protéger les étangs de la pollution : Brisemiche/ Ursine,
- Sensibiliser et impliquer les habitants dans le projet.

Mme Grandchamp indique que, en centre-ville, le bassin de rétention permettra de récupérer l'eau pour l'arrosage et que les autres éléments fonctionneront à l'eau de pluie. Cependant,

par rapport à l'exemple de Versailles, Chaville a beaucoup moins de place pour gérer sur place ses eaux de façon souterraine.

Mme Nenner précise que les bassins de rétention peuvent être de tailles diverses et être adaptés en conséquence pour Chaville. Il faut le rappeler, la compétence eau est du ressort de GPSO.

M. Pertusa précise que ce qui est intéressant c'est d'évaluer le retour sur investissement de ce type de projets.

M. Duclos se pose la question de la connaissance par la ville de sa consommation et du calcul, de fait, des économies qui seraient réalisées par la mise en place de ces dispositifs.

En termes d'énergies, Mme Grandchamp indique qu'à chaque effort de la ville en la matière, il est possible de mesurer les économies réalisées. Par exemple, une économie de 38 % a été faite en changeant les chaudières et 12% avec le changement des fenêtres de l'hôtel de ville.

La mise en place de cuve en sous-sol n'est pas toujours adaptée aux besoins.

Un courrier d'appui sur l'avis du CC2D a été transmis au Conseil Départemental pour que la direction de l'eau soit associée au projet de requalification de l'avenue Roger Salengro.

Mme Levi-Topal indique que les eaux minérales étaient auparavant vendues en pharmacie. Il faut faire la part des choses entre eaux potables et eaux non potables, qui peuvent cependant rendre de nombreux services.

Un vote est effectué sur l'avis soumis -avis sur l'utilisation des eaux souterraines et la gestion des eaux pluviales à Chaville, adopté à l'unanimité des présents.

2) M. Prouteau introduit le second thème de l'ordre du jour en précisant qu'1/4 des gaz à effet de serre proviennent des bâtiments. La rénovation énergétique est un enjeu majeur. Au regard d'un parc existant en France de 30 millions de logements, 300.000 logements sont construits chaque année. Mais en fait seuls 30.000 sont réellement renouvelés. L'enjeu de rénovation thermique dans « l'ancien » apparaît donc primordial. Au rythme actuel, 1000 ans seraient nécessaires pour atteindre l'objectif....

M. et Mme Lévi-Topal présentent leur expérience de rénovation thermique dans leur copropriété située au 9 rue Anatole France. Ils rappellent les actions menées et les enseignements tirés.

La procédure :

La réflexion a débuté en 2008. La décision doit passer en Assemblée générale et suite au vote de la loi Grenelle I puis II, il a été décidé de réaliser un ravalement avec isolement par l'extérieur. En 2013, le budget a été validé en Assemblée générale. Les travaux se sont déroulés entre 2013 et 2015. L'architecte, le syndic et le conseil syndical ont œuvré ensemble pour les choix de matériaux et architecturaux. L'isolation ainsi que l'étanchéité des terrasses ont été entièrement faites, car depuis l'origine du bâtiment aucuns travaux n'avaient été réalisés. Conséquences immédiates : amélioration du confort été & hiver et diminution du bruit.

Les recommandations :

Point de vigilance avant signature : -vérifier métrage, avoir des plans des réseaux, mesurer les impacts sur les partie privative (triple vitrage, armoire en façade, volets roulants)

Avant les travaux : - plan du chantier, organisation

- en cours de travaux : vérifier la concordance entre les commandes de matériel et les livraisons.

M. Gaudin demande à combien s'élève la durée d'amortissement. Les économies d'énergie ont été de 20 % la 1ere année et la durée d'amortissement se situe donc autour de 20 ans. Il

faut cependant noter un confort de vivre vraiment amélioré et un gain à la revente des appartements.

M. Duclos demande comment obtenir l'accord de l'ensemble de la copropriété pour décider d'un changement de fenêtres. Le rôle du Conseil syndical est primordial.

M. Dumas demande si la copropriété a bénéficié d'aides. Il y a en fait de nombreuses aides, mais la copropriété n'a pas pu en bénéficier.

3) Mme Grandchamp présente les actions de la ville et GPSO durant la COP 21.

- Samedi 28 novembre est prévue une présentation Autolib' avec M. Lebas afin d'expliquer le fonctionnement aux chavillois qui ne connaissent pas le dispositif.
- Mise à disposition d'un bus électrique pour 22 personnes + le chauffeur, pour aller au Bourget durant la COP 21, sur inscription.
- Eco Defis : Il s'agit d'une labellisation à destination des commerçants avec 3 cibles.
- Plantations d'arbres sur la ville durant cette période.
- Organisation avec les scolaires d'une visite à la Maison de la Nature sur le thème du climat.

Mme Dorison rajoute que dans le cadre du Café des savoirs, une conférence gesticulée aura lieu. Elle encourage les membres du CC2D à venir y participer.

M. Gaudin pose la question aux élus de l'intérêt d'avoir deux magasins Bio sur la place du marché. Mme Grandchamp explique qu'il a été difficile d'interdire ce phénomène mais que les deux chaînes de magasins étaient au courant et que cela ne les dérange pas particulièrement. Elles ont l'habitude d'être concurrentes en proximité.

Mme Dorison présente des actions menées dans le cadre de l'économie circulaire, à faire connaître : une machine à récupérer les bouteilles en plastique, Comment revaloriser les déchets à Bagnolet, et un Repair Café.

M. Dumas informe l'assemblée que les vendanges à l'Académie seront réalisées le 4 octobre.

La date de la prochaine réunion est fixée au 12 décembre 2015.